

• STOP ECOCIDE FOUNDATION •

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 26 octobre 2022 - pour diffusion immédiate

CONFÉRENCE DE PRESSE : 26 octobre 2022 09h00 CEST en ligne

Intervenants : Jojo Mehta, présidente de la Fondation Stop Ecocide ; Marie Toussaint, députée européenne, Verts/ALE, fondatrice de l'Ecocide Alliance, Sirpa Pietikainen, députée européenne, rapporteure de la commission ENVI de l'UE ; Patrizia Heidegger, directrice des politiques mondiales et du développement durable, Bureau européen de l'environnement.

La Commission de l'environnement de l'UE vote à l'inclusion du terme "écocide" dans le vote de la Commission sur

Plus de **200** organisations ont approuvé une [prise de position](#) demandant l'inclusion du crime d'écocide dans la révision de la directive européenne sur la protection de l'environnement par le droit pénal, une inclusion maintenant soutenue par la commission.

Le [document](#), soumis aux agences de l'UE par la [Fondation Stop Ecocide](#), vient d'être validé par le vote de la Commission de l'environnement de l'UE (ENVI) sur ses propositions concernant la révision de la directive européenne. La commission a proposé d'inclure un article autonome dans la directive établissant un délit d'écocide pour couvrir les « dommages graves et étendus ou à long terme à l'environnement ». S'il est adopté dans la directive révisée, cet article

pourrait permettre aux États membres de poursuivre les atteintes les plus graves à l'environnement, qui ne sont actuellement pas considérées comme des crimes graves dans aucun État membre.

Le Comité économique et social de l'UE [a également approuvé cette initiative.](#)

Jojo Mehta, présidente de la Fondation Stop Ecocide, a déclaré : *"Ce vote est un vote pour l'avenir de l'humanité et l'avenir de notre précieuse planète. La révision de cette directive est une opportunité cruciale à saisir. L'écocide est une cause fondamentale de la crise climatique et écologique. Il s'agit de reconnaître que, lorsque nous détruisons délibérément le monde vivant qui nous nourrit, nous mettons tout en danger nos vies, nos enfants, l'avenir de notre propre espèce et de tant d'autres... comme le savent trop bien les nations qui sont en première ligne de la crise climatique et écologique. D'autre part, lorsque nous mettons en place ce garde-fou juridique nous fournissons une base fondamentale pour la protection de l'environnement, tout en créant les conditions favorables à un changement positif. Avec un cadre juridique approprié, l'innovation, la créativité et l'investissement dans l'action dont nous avons si désespérément besoin peuvent commencer à circuler dans la bonne direction."*

Elle a souligné l'importance de la définition de l'écocide qui a été établie l'année dernière par un groupe d'experts juridiques indépendants, réunis par la Fondation Stop Ecocide.

"La définition consensuelle est devenue le point de départ de facto pour les gouvernements qui envisagent de criminaliser l'écocide, au niveau international, régional et national. Aux côtés des centaines d'organisations qui ont approuvé notre document, nous exhortons son inclusion dans cette directive. Si l'UE allait de l'avant avec une définition alignée, elle ferait preuve de solidarité, de leadership moral et d'une action juridique pratique dans le contexte de la crise mondiale à laquelle nous sommes tous confrontés."

Le soutien en faveur d'une loi sur l'écocide criminalisant les dommages et la destruction massive des écosystèmes prend de l'ampleur dans le monde entier, avec l'intérêt enregistré tant par les nations insulaires (Vanuatu, Samoa, Antigua-et-Barbuda, les Maldives) que par les États européens (France, Belgique, Finlande, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark). Elle a reçu le soutien de personnalités aussi diverses que le pape, Greta Thunberg et le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres. La Belgique et la Finlande ont été les premières nations européennes à exprimer leur intérêt relatif à **l'amendement du Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour y ajouter un 5ème crime, l'écocide**, et le Parlement européen a soutenu cette démarche à [plusieurs reprises.](#)

La députée européenne Marie Toussaint, qui s'est donnée pour mission de faire progresser la reconnaissance de l'écocide par l'UE, est ravie :

La députée européenne Marie Toussaint, qui s'est donnée pour mission de faire progresser la reconnaissance de l'écocide par l'UE, est catégorique :

"C'est la première étape de négociations très prometteuses au Parlement européen. Aujourd'hui, la Commission de l'environnement a non seulement demandé la reconnaissance du crime d'écocide dans la directive européenne sur les crimes contre l'environnement, mais elle l'a fait en utilisant la définition internationale du panel de la Fondation Stop Ecocide : "écocide" signifie des actes illégaux ou gratuits commis en sachant qu'il y a une probabilité substantielle que ces actes causent un dommage grave et étendu ou à long terme à l'environnement".

Les discussions vont maintenant se poursuivre dans d'autres commissions compétentes, notamment la Commission des affaires juridiques. Toutefois, le vote d'aujourd'hui montre qu'il existe une majorité politique au Parlement européen en faveur de la reconnaissance de l'écocide.

Engagée dans le Green Deal, l'UE doit être plus ambitieuse dans sa lutte contre les crimes environnementaux. Il s'agit notamment de mettre fin aux écocides qui détruisent notre Terre commune. Nous ne pouvons pas gaspiller l'opportunité que nous offre la révision de la directive sur les crimes environnementaux."

Patrizia Heidegger, directrice des politiques mondiales et du développement durable au Bureau européen de l'environnement, a déclaré :

"La criminalité environnementale est la troisième plus grande catégorie de crimes dans le monde, incroyablement lucrative, et elle sape nos objectifs environnementaux. Actuellement, commettre des délits environnementaux dans l'UE est tout simplement payant. Les détections policières sont rares, les poursuites efficaces encore plus rares et les condamnations judiciaires ne sont ni efficaces ni dissuasives. Il faut que cela change. La reconnaissance de l'écocide dans la directive sur les crimes contre l'environnement créera un outil de poursuite nécessaire pour lutter contre les violations les plus odieuses et les plus dangereuses de notre environnement. Les législateurs doivent profiter de la révision de la directive pour donner plus de pouvoir aux services nationaux de police et de poursuites judiciaires. Nous demandons une liste exhaustive des infractions, des sanctions fortes, des ressources accrues et la garantie de la protection des défenseurs de l'environnement qui dénoncent les crimes."

****ENDS****

Demandes d'interviews, etc. : press@stopecocide.earth

Site web : www.stopecocide.earth

Commentaire :

Jojo Mehta +44 7746 395323 (whatsapp) jojo@stopecocide.earth

Michael Luze, relations presse pour Marie Toussaint, +33 6 63 63 40 08

Frederik Hafen, Bureau européen de l'environnement, +32 483 67 45 96,
frederik.hafen@eeb.org

Notes aux rédacteurs

La Fondation Stop Ecocide est la branche caritative de Stop Ecocide International (SEI), cofondée en 2017 par l'avocate et pionnière du droit feu Polly Higgins, et l'actuelle directrice exécutive et porte-parole clé Jojo Mehta.

SEI est la force motrice du mouvement mondial croissant visant à faire de l'écocide un crime international et dispose d'équipes et de groupes associés dans plus de 40 pays. Son travail principal consiste à activer et à développer un soutien intersectoriel mondial pour la reconnaissance de l'écocide, en collaborant avec des diplomates, des politiciens, des avocats, des chefs d'entreprise, des ONG, des groupes indigènes et religieux, des influenceurs, des experts universitaires, des campagnes populaires et des individus.

La Fondation Stop Ecocide est l'organe de collecte de fonds et de commande de l'initiative. Elle compte parmi ses membres le PNUE, la CCNUCC et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI). La Fondation commande des rapports, publie des documents de position et des déclarations pour des conférences internationales, et a été l'organe de convocation du groupe d'experts indépendants pour la définition juridique de l'écocide.

Vous pouvez suivre l'actualité de Stop Ecocide International et le travail de la Fondation Stop Ecocide sur : [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

Actifs :

[Stop Ecocide sommaire exécutif - dossier de présentation](#)

[États leaders](#)

[Définition juridique de l'écocide](#)

[Dernières nouvelles](#)

[Biographie de Jojo Mehta](#)

[FAQs](#)

La Fondation Stop Ecocide est une fondation enregistrée aux Pays-Bas et dotée du statut d'organisation caritative (ANBI). Adresse enregistrée : Keurenplein 41, 1069CD Amsterdam, Netherlands. Numéro d'enregistrement de la fondation : 76532054.